

cantons de six milles carrés, et là où il y a des terres propres à l'agriculture qu'on les subdivise en sections, mais pour le reste qu'on ne tire que les lignes de contour ;

Que l'on abolisse toute distinction entre les terres minérales et agricoles ;

Que l'on fixe un prix uniforme pour toutes, n'excédant pas 20 centins l'acre. — Tout ce pays pourrait être arpenté comme je le propose pour 7 centins l'acre, et je crois que tout le monde admettra que le pays retirera beaucoup plus de profits en vendant les terres à 20 centins, — ce qui ferait ouvrir les mines et attirerait la population — qu'en voulant les vendre à \$1 l'acre, en forçant les gens à faire les arpentages eux-mêmes. Je crois que l'on a calculé que chaque homme, femme et enfant dans le pays vaut \$30 par année, c'est-à-dire qu'il faut cela en moyenne pour leur entretien ; en conséquence, une famille de 10 personnes qui viendrait s'établir dans le pays dépenserait \$300 par année, et cela serait certainement plus avantageux pour le pays que la différence que l'on pourrait obtenir en vendant les terres \$1 plutôt que 20 centins l'acre ;

Que l'on fasse préparer des cartes lithographiées, et qu'on les répande dans la province, à Boston et à New-York, et le long de la rive sud du lac Supérieur, indiquant les lots qui sont pris et ceux qui sont à vendre ;

Que les lots soient vendus aux agences sur les lacs Huron et Supérieur, et n'obligez pas les explorateurs ou les agriculteurs à descendre à Québec.

Que les cartes et les rapports de Sir William Logan soient aussi publiés et répandus en petit nombre, et l'on pourra en vendre assez pour couvrir les frais.

Ce qui précède a été fait par le gouvernement des E. U. sur la rive sud, et le résultat en a été que chaque acre de terre a été pris, les mines ont été ouvertes, et tout y est florissant, tandis que de notre côté nous n'avons qu'un désert.

On peut dire que le gouvernement des E. U. a reçu \$1.25 par acre de terre ; c'est vrai, mais ce prix a été le premier et le seul après que les terres eurent été arpentées, tandis que nos terres arpentées sont sur le marché pour 20 cents l'acre, — et c'est une maxime reçue qu'il est facile d'abaisser un prix, mais qu'il est difficile de l'augmenter sans faire de tort.

J'ai eu de nombreuses conversations avec des personnes fortement engagées dans les exploitations minières de la rive sud, et toutes m'ont dit : —

“ Ouvrez votre pays comme nous l'avons fait par des cartes d'arpentage, des agences, etc., et avant dix ans vous aurez de votre côté une population aussi nombreuse que la nôtre. Nous ne manquons pas de capital, nous savons que votre rive est aussi riche que la nôtre en minéraux, et nous sommes prêts et désireux d'y aller, mais il faut que vous enleviez la barrière qui existe aujourd'hui. Il nous paraît inconséquent, ajoutaient ces personnes, qu'au Fort William, à 300 milles en remontant le lac, et sur différents points du lac Huron, vous offriez des terres arpentées pour 20 cents l'acre, tandis que pour des terres non arpentées qui y sont adjacentes, vous demandiez \$1 l'acre, en faisant faire les arpentages par les acquéreurs ; et, si nous comprenons bien, les règlements nous obligent de prendre 400 acres, lorsque 40 suffiraient à nos besoins.”

Je recommanderais aussi respectueusement que l'acte des pêcheries (qui a causé tant de trouble dans cette région) ne s'applique plus ici, excepté en ce qui regarde la prise au filet de la truite de ruisseau dans les rivières qui se jettent dans les lacs (la rivière Ste. Marie exceptée) ; qu'on le laisse aussi en force à l'égard des débris de poisson que l'on jette dans les rivières, et qui détruisent les autres poissons ; et qu'on ouvre nos pêcheries aux Américains, pourvu qu'ils fassent la même chose pour nous, mais non autrement. Une grande partie de la population du district d'Algonna ne vit que de poisson, et surtout les Sauvages et les Métis, et il vaudrait peut-être mieux dans ce cas qu'il n'y eût pas de restriction dans le droit de pêche. Toute la population est opposée à ce qu'il y ait un “ inspecteur de pêche,” parce qu'on le regarde comme inutile et seulement propre à causer du trouble ; le peuple et les magistrats disent qu'ils veilleront eux-mêmes à ce que la loi soit respectée, en autant qu'il sera nécessaire pour la conservation du poisson.

Ayant compris que l'on était généralement sous l'impression que le climat du Sault Ste. Marie n'était pas favorable aux travaux agricoles et horticoles, j'ai cru bon d'apporter avec moi une boîte contenant des échantillons de patates, ehoux, navets, pois, betteraves, mangel-wurtzel, melons, cerfeuil, persil, orge, avoine, blé de printemps et d'automne, qui tous auraient pu figurer honorablement aux expositions.